

Programme de l'atelier

Atelier d'approfondissement sur la réunification familiale

Animatrices:

Chloé FRAISSE-BONNAUD, formatrice indépendante

Me Sandrine COLAS, avocate

PRESENTATION / CONTEXTE

Les Bénéficiaires d'une Protection Internationale souhaitant être rejoint.e.s par les membres de leur famille doivent engager une procédure de réunification familiale. Cette procédure requiert des démarches à accomplir à la fois en France mais également à l'étranger auprès des autorités consulaires/diplomatiques françaises.

Afin d'aider au mieux les acteurs / actrices accompagnant le public étranger dans l'accomplissement des démarches auprès du Consulat de France et des autres administrations impliquées dans l'arrivée en France des membres de famille de BPI, cet atelier s'appuiera sur l'expertise juridique de l'équipe pédagogique mais également sur l'expertise de terrain tirée de la pratique professionnelle de chacun.e de ses membres.

CONTENU DE L'ATELIER

A partir d'exemples tirés de l'expérience de l'équipe pédagogique et des participant.e.s à l'atelier, étude et résolution de cas notamment autour des sujets suivants :

Difficultés de mise en œuvre de la réunification familiale : accès aux services consulaires, constitution et composition du dossier, délai d'attente, refus de visa, recours.

Préparation et conséquence de l'arrivée par réunification familiale des membres de famille de BPI : ouverture de droits, transition hébergement / logement.

Ateliers d'approfondissement

PRESENTATION / CONTEXTE

Les freins à l'accès effectif au.x droit.s des étranger.e.s sont nombreux et évoluent au gré des réformes légales et procédurales : l'incidence accrue de la dématérialisation sur le déficit de droits des personnes est indéniable, à cela peut s'ajouter une application disparate et/ou restrictive selon les territoires, les publics concernés... La complexité du droit des étrangers (entrée, séjour et droit d'asile) peut également constituer un obstacle à la bonne mise en œuvre des droits des personnes si les professionnel.le.s qui les accompagnent ne sont pas sensibilisé.e.s et in-formé.e.s sur certains écueils à éviter.

Les ateliers d'approfondissement ont vocation à compléter les connaissances acquises, notamment à la faveur d'une/des formation.s suivie.s, en les confrontant aux difficultés rencontrées dans l'application du droit des étranger.e.s et sa mise en œuvre auprès des services compétents.

Les ateliers d'approfondissement ont pour objectifs de

- Approfondir des points de droit ou de procédure traités en premier niveau de formation
- Faciliter une approche opérationnelle du droit des étrangers en complément des apports théoriques et pratiques reçus en formation en les confrontant à l'expertise de terrain : présentation et analyse de situations traitées, étude de cas
- Confronter les pratiques, les approches et les stratégies
- Étudier les recours envisageables.

Les ateliers d'approfondissement sont animés par des intervenant.e.s justifiant d'une expertise tirée à la fois de leurs qualifications et de leurs pratiques professionnelles dans le domaine de l'accès au.x droit.s des personnes étrangères.

Seul.e.s les professionnel.le.s / bénévoles justifiant d'un niveau de connaissances et/ou d'une expérience de terrain suffisamment probante seront admis.e.s à participer aux ateliers d'approfondissement. Les personnes ayant suivi une formation dispensée par ESPACE sont considérées remplir ce prérequis.